

Quel statut pour le bénévole/volontaire ?

Colloque organisé au Palais du Luxembourg
le mercredi 1er juillet 1998



Quel statut pour le bénévole/volontaire ?

Actes du colloque organisé au Palais du Luxembourg, le 1er juillet 1998

Pourquoi des bénévoles ? Pour les sceptiques, le bénévole peut être incompetent et malhonnête, voire maladroit. Il peut concurrencer le salarié. Pour les désabusés, le bénévole permet à l'Etat de faire des économies budgétaires ; il se professionnalise et peut devenir un salarié subalterne.

Pour les enthousiastes, le bénévole a une utilité sociale primordiale ; il aide les exclus à être soutenus (rôle des étudiants dans les quartiers difficiles). Il contribue à l'aide humanitaire internationale (rôle du CLONG et du CCIVS).

Pourquoi un statut ? Aucun texte juridique ne définit clairement le rôle du bénévole, un statut permettrait : la reconnaissance des bénévoles ; la formation des bénévoles ; l'engagement des salariés dans le bénévolat comme l'exemple d'EDF-GDF ; la protection des bénévoles contre les redressements fiscaux abusifs et contre une responsabilité pénale injustifiée.

Préface : Renaut de Montauban, figure tutélaire du volontariat ? Eve-Marie Halba (IRIV)

Première partie : Une approche juridique

Bénévolat et volontariat, un état des lieux, Bénédicte Halba (IRIV), Philippe Malaurie (Université de Paris II), Anne Marchand (Editions Lamy), Michèle-Laure Rassat (Université de Paris XII) et Hugues Portelli (Université de Paris II)

Bénévolat/volontariat et salariat, les limites de l'activité bénévole, Jean Savatier (Université de Poitiers), Dominique Delpirou et Catherine Mundubeltz (EDF), Brigitte Clavagnier (Clavagnier et associés), Gérard Couturier (Université de Paris I)

Deuxième partie : Les statuts existants et les projets de réforme

Les mesures en faveur du bénévolat/volontariat, Bénédicte Halba, Patrick Duong (CCIVS)

Pour ou contre un statut du bénévole/volontaire ? Jean Bastide (CNVA), Christophe Borgel (AFEV), Jacques Lecugy (CLONG-Volontariat)

Quel cadre pour le bénévolat/volontariat ? Cécile Sportis (Ministère de la Coopération), Joël Balavoine (Ministère de la Jeunesse et des Sports), Raymond Caire (Ministère de l'Emploi et la Solidarité)

Interventions de Jean-Pierre Sueur (Sénateur), Jean-Pierre Balligand (Député), Bernard Seillier (Sénateur).

Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (IRIV)

26 boulevard Raspail 75007 Paris

☎ et fax : 01 42 84 08 25 – E.mail : iriv@noos.fr – Internet : <http://www.iriv.net>

Publication IRIV, 1998, 96 pages, 15 €

ISBN : 2 9513188.0.4

10/1998 1 Gencod 9 782 951 318 809